



Montant de la bourse ERASMUS+ -Enseignement supérieur-

Quel montant vais-je percevoir ?

Les bourses Erasmus+ sont distribuées par les établissements. Elles ont pour but de **contribuer** aux dépenses de la vie quotidienne dans le pays de destination (hébergement, restauration, transport sur place).

Le montant de l'allocation diffère en fonction du pays de destination.

(En €)	Pays de destination	Montants mensuels validés par l'IFITS
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume Uni, Suède,	450
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	400
Groupe 3	Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	350

Quand vais-je toucher la bourse ?

- Versement de 80 % de la bourse entre début janvier 2020 et le 15 janvier 2020 sous réserve de la réception des documents et de la réalisation du test OLS.
- Le versement du solde de 20 % sera fait sous réserve de la réception des documents :
 - Attestation de présence
 - Réalisation du 2^{ème} test de langue
 - Soumission du rapport Erasmus + en ligne